



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_126-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-126 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

SPORTS

DÉTERMINATION DU MODE DE GESTION DU CENTRE AQUATIQUE

Sur proposition de Monsieur Jean Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué en charge du sport,

Vu l'article 72 de la Constitution portant principe de libre administration des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 1411-1 et suivants, L 1412-1 et suivants, et L 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de La Cali et sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire – équipement futur : le complexe aquatique de Libourne.

Considérant qu'après étude des différents modes de gestion susceptibles d'être retenus pour assurer l'exploitation globale du futur centre aquatique, il apparaît que la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est le mode de gestion le mieux adapté pour gérer ce nouvel équipement de loisirs ;

Considérant que ce mode de gestion permet d'individualiser un service public qui est administré par une personne morale de droit public distincte de la collectivité et d'accorder à son gestionnaire une responsabilité et une indépendance de fonctionnement ainsi qu'une certaine souplesse de gestion tout en préservant la maîtrise de la collectivité ;

Considérant que La Cali conserve ainsi un droit de contrôle important sur le service public rendu et sur le bon usage des fonds alloués ;

Considérant que ce contrôle s'exerce d'une part, à travers la représentation de la Cali au Conseil d'Administration dans lequel les élus de la Cali siègent de façon majoritaire ; et, d'autre part, à travers un contrôle des fonds publics comparable à celui de la collectivité. En effet, la régie est soumise aux règles de la comptabilité publique et tenue de remettre à La Cali chaque année ses comptes financiers et son rapport d'activité ;

Considérant que l'exploitation d'un centre aquatique par une collectivité locale entre dans le champ concurrentiel par conséquent soumise à la TVA ;

Considérant le rapport présenté lors de la CCSPIL du 25 avril 2018, précisant les différentes caractéristiques de la mise en place d'une régie personnalisée par le biais d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Considérant de ce qui précédé, il est proposé de créer une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, établissement public industriel et commercial, chargé de l'exploitation du futur centre aquatique ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 25 avril 2018,

Vu l'avis du Comité technique en date du 27 avril 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe d'une gestion du futur centre aquatique par une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_127-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-127 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

SPORTS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS COMPÉTITIONS DE NIVEAU NATIONAL OU INTERNATIONAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué aux sports.

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Libournais, relatifs au soutien aux associations à objet sportif de type loi 1901 dont le siège et l'exercice de(s) l'activité(s) sont situés sur le territoire de la communauté d'agglomération et qui :

- engage une équipe sportive ou un sport dans une phase finale d'une compétition officielle de niveau national ou international ;
- organise sur le territoire de la communauté d'agglomération une compétition officielle de niveau national, international ou valorisant la pratique d'un sport ou qui promeut le territoire de l'agglomération.

A ce titre, La Cali souhaite accompagner les structures suivantes :

- **L'association « MV Jet Compétition »**, située à Sablons, œuvre à la promotion de la pratique féminine du jet-ski. Elle soutient la championne Virginie Morlaes, engagée depuis 2014, dans les compétitions régionales et nationales, et depuis 2016 au niveau européen et mondial. Sa participation aux Championnats d'Europe et du Monde, organisés par l'Union Internationale Motonautique (UIM), lui offre déjà un palmarès remarquable (Vice-championne d'Europe en Circuit en 2017 ainsi qu'une 8ème place au classement général du Championnat du Monde, Vice-Championne du Monde en Slalom en 2016).

En 2018, elle poursuivra sa participation aux épreuves européennes et mondiales. Elle sera la seule sportive française inscrite dans le circuit féminin des Championnats du Monde.

- **Le club « U.S Coutras Rink Hockey »** est engagé dans la compétition nationale et européenne, et reste le plus titré de France dans sa discipline.

En 2018, l'équipe féminine a réalisé le doublé Coupe de France et Championnat de France. Elle est donc assurée de jouer à nouveau le premier tour de la Coupe d'Europe des clubs à partir de novembre 2018. L'équipe masculine, actuellement 5ème du Championnat de France, est toujours en lice pour obtenir l'une des places qualificatives pour le championnat européen.

- **Le « Tennis Club de Saint Germain du Puch »** évolue depuis plusieurs années dans le Championnat de France Interclubs Seniors Messieurs (DN2). La Commune accueille régulièrement des compétitions de dimension nationale.

Il s'agit d'un des plus petits clubs inscrit dans cette compétition majeure, rivalisant avec les plus grandes équipes nationales de cette catégorie, telles que le club bordelais « Villa Primrose ».

- **Le « Club nautique de Libourne – section aviron »** qui organise régulièrement des compétitions d'envergure nationale ou internationale au Pôle nautique international des Dagueys à Libourne.

Les 9 et 10 juin 2018, le club, en association avec la Ville de Libourne, accueillera le Championnat de France séniors bateaux longs. Pendant deux jours, plus de 1 200 compétiteurs et plus de 1 000 spectateurs se retrouveront à Libourne.

- **L'association « Hardcore Mountainboard »** participe régulièrement à des compétitions d'envergure nationale ou internationale. Elle gère également le *Grasschoppers Park*, infrastructure de mountainboard, situé à Saint Martin de Laye. Ce site permet la pratique de ce sport depuis l'initiation jusqu'au niveau national et international. Il accueillera les finales du Championnat de France de Mountainboard Freestyle, en partenariat avec la Fédération Française de Roller et Skateboard, les 21 et 22 juillet 2018. Il réunira les meilleurs compétiteurs de la discipline, en vue d'une qualification pour les Championnats du Monde.

- **Le « Canoë-Kayak Sport Libourne »** organise régulièrement des compétitions d'envergure nationale ou européenne au Pôle Nautique International des Dagueys à Libourne.

Les 15 et 16 septembre 2018, le club, en association avec la Ville de Libourne, accueillera le Championnat de France de canoë-kayak « Marathon ». Pendant deux jours, ces courses de 15 à 35 kilomètres réuniront plus de 75 clubs français, 500 compétiteurs dont 30 athlètes de paracanoë.

Vu l'avis de la Commission Sports du 3 mai 2018,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
 - à verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
 - à signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPETITION	MONTANT
MV JET COMPETITION	Participation aux championnats de France, d'Europe et du Monde – saison sportive 2018	1 000 €
U.S COUTRAS RINK HOCKEY	Participation aux compétitions nationales et à la Coupe d'Europe des clubs - saison sportive 2017 / 2018	2 000 €
TENNIS CLUB DE SAINT GERMAIN DU PUCH	Participation au Championnat de France DN2 - saison 2017 / 2018	1 000 €
CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE – SECTION AVIRON	Organisation du Championnat de France Séniors bateaux longs - 9 et 10 juin 2018	2 000 €
HARDCORE MOUNTAINBOARD	Organisation des finales du Championnat de France de Mountainboard Freestyle – 21 et 22 juillet	500 €
CANOË-KAYAK SPORT LIBOURNE	Organisation du Championnat de France « Marathon » - 15 et 16 septembre 2018	2 000 €

Imputation budgétaire :
 chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire SPORT0 – fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018_05_127-DE